

Municipalité de Saint-Amable  
Province de Québec  
Comté de Verchères

À une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 13 janvier 2015, à 20 h, à la salle Simon Lacoste du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

À laquelle étaient présent(e)s, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire François Gamache, messieurs les conseillers Dominic Gemme et Mario McDuff ainsi que mesdames les conseillères Monique Savard et Nathalie Poitras.

Étaient absent(e)s : Monsieur le conseiller Pierre Vermette et madame la conseillère Clairette Gemme McDuff.

Étaient également présent(e)s : La directrice générale, Mme Carmen McDuff et le greffier, Me Daniel Brazeau.

**Ouverture de la séance par le président de l'assemblée.**

L'ouverture de la séance est faite par monsieur le maire François Gamache.

01-01-15

**Adoption de l'ordre du jour de la séance.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Poitras,  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Mario McDuff  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé, à savoir :

1. Ouverture de la séance par le président de l'assemblée.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance.
3. Approbation du procès-verbal des séances de décembre 2014.
4. Approbation des comptes du mois.

Administration générale

5. Conseil intermunicipal de transport (CIT) Sorel-Varennes – Budget 2015 – Approbation.
- 5.1 Régie intermunicipale de la Gare de Sorel – Budget 2015 – Approbation.
- 5.2 Vente d'immeubles pour taxes du 16 avril 2015 – Autorisations.
- 5.3 Autorisation de signature – Demande d'aide financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2015.
- 5.4 Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Marguerite-D'Youville – Budget 2015 – Approbation.

Communications

S/O.

Greffe

6. Adoption – Règlement numéro 728-00-2014 décrétant les taux de taxation et les compensations pour l'exercice financier 2015.
- 6.1 Adoption – Règlement numéro 726-01-2014 amendant le règlement 726-00-2014 relatif au comité consultatif d'urbanisme et à ses règles de régie interne afin de préciser la disposition relative au traitement.
- 6.2 Adoption – Règlement numéro 703-02-2014 amendant le règlement 703-01-2013 fixant la rémunération des élus municipaux afin de modifier la rémunération du maire et du maire suppléant.
- 6.3 Adoption – Second projet de règlement numéro 712-02-2014

amendant le règlement de zonage numéro 712-00-2013 afin de modifier les zones P-19, A2-95, H-69, H-72 et apporter certaines modifications en vue d'une meilleure compréhension.

Service Incendie

S/O.

Service des loisirs culturels

7. Comités de la municipalité de Saint-Amable – Comité culturel – Modification de la composition.

Services des loisirs sportifs

8. Approbation et dépôt – Plan directeur des parcs et espaces verts de la Municipalité de Saint-Amable.
- 8.1 Commission scolaire des Patriotes – Service des ressources matérielles – Comité de travail pour la révision des protocoles – Représentation de la Municipalité.

Services techniques

9. Réparation du tracteur Massey Ferguson appartenant à la Municipalité – Autorisation de paiement.

Trésorerie

10. Dépôt – Comptes à recevoir 2014.
- 10.1 Suite informatique de PG Solutions – Contrat relatif à l'entretien et au soutien des applications (CESA) pour l'année 2015 – Renouvellement – Autorisation de dépense.

Urbanisme

S/O.

Courrier reçu:

- a) Municipalité régionale de comté (MRC) de Marguerite-D'Youville :
  - Procès-verbal – Séance ordinaire du conseil tenue le 13 novembre 2014.
  - Procès-verbal – Séance du budget tenue le 26 novembre 2014.
  - Lettre et résolution numéro 2014-11-278 du 26 novembre 2014 relative au calendrier des séances du conseil de la MRC pour l'année 2015.
- b) Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) :
  - Lettre et transmission du Perspective Grand Montréal de novembre 2014.
  - Lettre et transmission de Prévisions budgétaires 2015.
- c) Municipalité régionale de comté (MRC) de Mirabel:
  - Courriel et résolution numéro MRC-89-2014 relative au mode de nomination des représentants de la couronne nord aux différentes instances de la CMM.
- d) Ville de Chambly :
  - Lettre et résolution relative à l'adoption du règlement 2014-1307 relatif à l'organisation du Corps de police de la Ville de Chambly.

VARIA

Période de question des citoyens

Levée de la séance.

Adoptée.

02-01-15

**Approbation du procès-verbal des séances de décembre 2014.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Monique Savard,  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Dominic Gemme  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le procès-verbal des séances du conseil de décembre 2014,  
tel que rédigé.

Adoptée.

03-01-15

**Approbation des comptes du mois.**

Je soussignée certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans les listes ci-jointes, et dont le sommaire apparaît ci-après :

Engagements 2014 (101 commandes)	375 272,70 \$
Dépenses du rapport 2014 (176 factures)	255 850,76 \$
Engagements 2015 (30 commandes)	2 110 915,42 \$
Dépenses du rapport 2015 (188 factures)	71 721,97 \$
Salaires 2014 (périodes 25 et 26)	198 060,55 \$
Salaires 2015 (période 1)	152 246,75 \$
Total	<b>3 164 068,15 \$</b>

Signé ce 13<sup>e</sup> jour de janvier 2015.

---

Carmen McDuff, directrice générale

CONSIDÉRANT les dépenses et engagements de fonds dont les listes sont jointes aux présentes, lesquelles listes indiquent les montants de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur, la date de la dépense ou engagement et de son échéance, ainsi que les codes budgétaires où elles sont imputées;

CONSIDÉRANT le certificat de crédits suffisants émis par la secrétaire-trésorière relativement à ces dépenses et engagements de fonds;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff,  
APPUYÉ par madame la conseillère Nathalie Poitras  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

- 1<sup>o</sup> D'AUTORISER lesdites dépenses et engagements de fonds indiqués sur les listes jointes à la présente;
- 2<sup>o</sup> D'AUTORISER le paiement des dépenses tel qu'indiquées sur la liste jointe à la présente, suivant les dates d'échéance indiquées.

Adoptée.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

04-01-15

**Conseil intermunicipal de transport (CIT) Sorel-Varennnes – Budget 2015 – Approbation.**

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du Conseil intermunicipal de transport (CIT) Sorel-Varennnes a adopté son budget 2015 en date du 27

novembre 2014;

CONSIDÉRANT qu'il est demandé aux municipalités concernées d'approuver ledit budget adopté;

CONSIDÉRANT que la quote-part 2015 de la Municipalité de Saint-Amable s'y élève à 384 573,00\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur le conseiller Dominic Gemme ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le budget 2015 du Conseil intermunicipal de transport (CIT) Sorel-Varennnes, tel qu'adopté par son conseil d'administration et annexé aux présentes;

D'AUTORISER la directrice du Service de la trésorerie de la Municipalité à émettre les chèques requis pour payer au Conseil intermunicipal de transport (CIT) Sorel-Varennnes toute quote-part afférente à la charge de la Municipalité pour l'année 2015.

Adoptée

05-01-15

**Régie intermunicipale de la Gare de Sorel – Budget 2015 – Approbation.**

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de la Gare de Sorel a adopté son budget 2015 en date du 23 octobre 2014;

CONSIDÉRANT qu'il est demandé aux municipalités concernées d'approuver ledit budget adopté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff, APPUYÉ par madame la conseillère Nathalie Poitras ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le budget 2015 de la Régie intermunicipale de la Gare de Sorel, tel qu'adopté par son conseil d'administration et annexé aux présentes.

Adoptée.

06-01-15

**Vente d'immeubles pour taxes du 16 avril 2015 – Autorisations.**

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 1022 et suivants du *Code Municipal du Québec* (L.R.Q., chapitre C-27.1) relatives à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT que la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes pour l'année 2014 aura lieu le 16 avril 2015 à 10 heures aux bureaux de la MRC Marguerite-D'Youville, situés au 609, route Marie-Victorin, Verchères (Québec), J0L 2R0;

CONSIDÉRANT qu'une liste des immeubles visés doit être préparée et soumise par la Municipalité à la MRC de Marguerite-D'Youville à cette fin;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice générale de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, appuyé par madame la conseillère Monique Savard ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la vente des immeubles situés sur le territoire de la Municipalité et en défaut de paiement de taxes, cette vente devant avoir lieu le 16 avril 2015 à 10 heures aux bureaux de la MRC Marguerite-D'Youville, situés au 609, route Marie-Victorin, Verchères (Québec), J0L 2R0;

D'AUTORISER le greffier de la Municipalité de Saint-Amable, monsieur Daniel Brazeau, ou en son absence la directrice générale, madame Carmen McDuff, à acquérir, au jour de la vente, en l'absence d'enchérisseur, lesdits immeubles situés sur le territoire de la Municipalité et en défaut de paiement de taxes.

Adoptée.

07-01-15

**Autorisation de signature – Demande d'aide financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2015.**

CONSIDÉRANT qu'en vertu du programme Emplois d'été Canada 2015, une aide financière peut être accordée par le gouvernement du Canada aux employeurs admissibles pour encourager ceux-ci à embaucher des étudiants pour les aider à obtenir un emploi et/ou les compétences reliées à la carrière.

CONSIDÉRANT les besoins anticipés de la Municipalité en personnel étudiant pour la période estivale 2015;

CONSIDÉRANT que les demandes d'aide financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2015 doivent être déposées au plus tard le 30 janvier 2015;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice générale de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, appuyé par madame la conseillère Monique Savard  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la directrice générale, madame Carmen McDuff, ou en son absence la directrice du Service de la trésorerie, madame Josée Desmarais, à préparer, à signer et à transmettre, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable, tout formulaire, tout document, toute demande d'aide financière jugée pertinente dans le cadre du programme Emplois d'été Canada pour l'année 2015.

Adoptée.

08-01-15

**Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Marguerite-D'Youville – Budget 2015 – Approbation.**

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Marguerite-D'Youville a adopté son budget 2015 en date du 26 novembre 2014;

CONSIDÉRANT que les quotes-parts 2015 de la Municipalité de Saint-Amable s'y élèvent à un montant de 1 204 873,00\$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver ledit budget adopté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Monique Savard, appuyé par monsieur le conseiller Mario McDuff  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le budget 2015 de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Marguerite-D'Youville, tel qu'adopté par son conseil d'administration et annexé aux présentes;

D'AUTORISER la directrice du Service de la trésorerie de la Municipalité à émettre les chèques requis pour payer à la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Marguerite-D'Youville toutes quotes-parts afférentes à la charge de la Municipalité pour l'année 2015.

Adoptée

#### COMMUNICATIONS

S/O.

#### GREFFE

09-01-15

**Adoption – Règlement numéro 728-00-2014 décrétant les taux de taxation et les compensations pour l'exercice financier 2015.**

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2014;

CONSIDÉRANT l'adoption, lors d'une séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2014, des prévisions budgétaires pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés au conseil par la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu une copie du présent règlement, déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, appuyé par madame la conseillère Nathalie Poitras  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement numéro 728-00-2014 décrétant les taux de taxation et les compensations pour l'exercice financier 2015, est et soit adopté.

Adoptée.

10-01-15

**Adoption – Règlement numéro 726-01-2014 amendant le règlement 726-00-2014 relatif au comité consultatif d'urbanisme et à ses règles de régie interne afin de préciser la disposition relative au traitement.**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Amable est régie par les dispositions du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1);

CONSIDÉRANT qu'il apparaît opportun d'amender le règlement 726-00-2014 relatif au comité consultatif d'urbanisme et à ses règles de régie interne, pour préciser sa disposition relative au traitement de ses membres;

CONSIDÉRANT les dispositions pertinentes de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 décembre 2014;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement à être adopté, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Monique Savard, appuyé par monsieur le conseiller Mario McDuff  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement numéro 726-01-2014 amendant le règlement 726-00-2014 relatif au comité consultatif d'urbanisme et à ses règles de régie interne afin de préciser la disposition relative au traitement, est et soit adopté.

Adoptée.

11-01-15

**Adoption – Règlement numéro 703-02-2014 amendant le règlement 703-01-2013 fixant la rémunération des élus municipaux afin de modifier la rémunération du maire et du maire suppléant.**

CONSIDÉRANT que la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001) permet au conseil de fixer la rémunération du maire et du maire suppléant pour les services qu'ils rendent à la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement 703-01-2013 fixant la rémunération des élus municipaux et remplaçant le règlement 703-00-2012, la rémunération de base du maire est fixée à 40 252,07\$ pour l'année 2015, en incluant l'indexation annuelle prévue;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du même règlement, la rémunération additionnelle mensuelle versée au maire suppléant est fixée à 107,62\$ pour l'année 2015, en incluant l'indexation annuelle prévue;

CONSIDÉRANT qu'en raison de l'accroissement important de la population Amablienne au cours des dernières années et des besoins en découlant, les postes de maire et de maire suppléant exigent de plus en plus de temps et d'implication de la part des personnes appelées à les occuper;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence, il y a lieu d'amender le règlement 703-01-2013 pour prévoir une rémunération plus élevée pour la personne occupant le poste de maire, afin de lui permettre de se consacrer à temps plein à cette charge, ainsi que pour la personne occupant le poste de maire suppléant, afin de tenir compte de l'accroissement des exigences du poste;

CONSIDÉRANT que par le présent règlement, la rémunération de base du maire, initialement fixée à 40 252,07\$ pour l'année 2015, est plutôt fixée à 60 252,07\$ pour l'année 2015, et que la rémunération additionnelle mensuelle du maire suppléant, initialement fixée à 107,62\$ pour l'année 2015, est plutôt fixée à 307,62\$ pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT qu'exception faite des changements rendus nécessaires par cette nouvelle rémunération plus élevée du maire et du maire suppléant, il y a lieu de maintenir les autres dispositions du règlement 703-01-2013;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu une copie du règlement, déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné et le projet de règlement présenté et adopté lors de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2014;

CONSIDÉRANT l'avis public de présentation affiché conformément aux dispositions de la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, appuyé par madame la conseillère Monique Savard  
ET RÉSOLU à l'unanimité des élus présents, dont M. le maire,

QUE le règlement numéro 703-02-2014 amendant le règlement 703-01-2013 fixant la rémunération des élus municipaux afin de modifier la rémunération du maire et du maire suppléant, est et soit adopté.

Adoptée.

12-01-15

**Adoption – Second projet de règlement numéro 712-02-2014 amendant le règlement de zonage numéro 712-00-2013 afin de modifier les zones P-19, A2-95, H-69, H-72 et apporter certaines modifications en vue d'une meilleure compréhension.**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Amable est régie par les dispositions du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1);

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage numéro 712-00-2013 de la Municipalité de Saint-Amable est entré en vigueur le 15 mai 2013;

CONSIDÉRANT que, suite à l'entrée en vigueur du règlement de zonage numéro 712-00-2013, des modifications, ajouts et précisions d'ordre normatif, administratif et sémantique s'avèrent nécessaires afin d'assurer une bonne compréhension et application dudit règlement;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), minute 428-08-14;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté en séance extraordinaire du 7 octobre 2014;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement proposé contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT l'avis public donné conformément à la loi et l'assemblée de consultation publique relative au premier projet de règlement, tenue le 12 janvier 2015 à 18h00 à la salle Simon Lacoste de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'intégrer dans le second projet des corrections mineures proposées lors de ladite assemblée de consultation publique;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du second projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Monique Savard, appuyé par monsieur le conseiller Mario McDuff  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement numéro 712-02-2014 amendant le règlement de zonage numéro 712-00-2013 afin de modifier les zones P-19, A2-95, H-69, H-72 et apporter certaines modifications en vue d'une meilleure compréhension, est et soit adopté.

Adoptée.



## SERVICE INCENDIE

S/O.

## SERVICE DES LOISIRS CULTURELS

13-01-15

### **Comités de la municipalité de Saint-Amable – Comité culturel – Modification de la composition.**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 90-05-14 du conseil municipal, datée du 6 mai 2014, laquelle établit et confirme les règles de fonctionnement pour les divers comités de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que cette résolution prévoit, à son point 1 e.), un total de sept (7) membres pour le Comité culturel de la Municipalité, et un total de cinq (5) membres pour le Comité des fêtes de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le Comité culturel compte présentement cinq (5) membres en poste, soit un (1) membre choisi parmi les élus et quatre (4) membres choisis parmi les citoyens;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice du Service des loisirs culturels à l'effet de diminuer à cinq (5) le nombre total de membres prévu pour le Comité culturel à ladite résolution numéro 90-05-14, soit un (1) membre choisi parmi les élus et quatre (4) membres choisis parmi les citoyens;

CONSIDÉRANT qu'il y a effectivement, de l'avis du conseil, des similarités quant à l'implication requise au sein du Comité culturel et du Comité des fêtes, lesquelles justifient la recommandation mise de l'avant par la directrice du Service des loisirs culturels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Monique Savard, appuyé par madame la conseillère Nathalie Poitras  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE MODIFIER la résolution du conseil numéro 90-05-14, datée du 6 mai 2014, au dernier alinéa de son point 1 e.), pour y abaisser de sept (7) à cinq (5), le nombre total de membres du Comité culturel, le tout se détaillant comme suit :

«• **Comité culturel;**  
1 élu et 4 citoyens. »;

DE CONFIRMER ET DE MAINTENIR toutes les autres dispositions de ladite résolution du conseil numéro 90-05-14, datée du 6 mai 2014.

Adoptée.

## SERVICES DES LOISIRS SPORTIFS

14-01-15

### **Approbation et dépôt – Plan directeur des parcs et espaces verts de la Municipalité de Saint-Amable.**

CONSIDÉRANT le Plan directeur des parcs et espaces verts soumis au conseil en janvier 2014 par les Services techniques et le Service des loisirs sportifs de la Municipalité, le tout à titre de document de travail;

CONSIDÉRANT que le conseil a effectivement pris connaissance et donné

son approbation de principe au document de travail présenté par les Services techniques et le Service des loisirs sportifs de la Municipalité, dans l'attente de corrections de forme à être apportées par lesdits services préalablement à son dépôt;

CONSIDÉRANT le document définitif soumis depuis par la directrice du Service des loisirs sportifs de la Municipalité, intitulé Plan directeur des parcs et espaces verts de la Municipalité de Saint-Amable;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver et de procéder au dépôt dudit Plan directeur des parcs et espaces verts de la Municipalité de Saint-Amable, tel que soumis par la directrice du Service des loisirs sportifs de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Monique Savard, appuyé par madame la conseillère Nathalie Poitras  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER ET DE PROCÉDER AU DÉPÔT du Plan directeur des parcs et espaces verts de la Municipalité de Saint-Amable, tel que soumis par la directrice du Service des loisirs sportifs de la Municipalité.

Adoptée.

15-01-15

**Commission scolaire des Patriotes – Service des ressources matérielles – Comité de travail pour la révision des protocoles – Représentation de la Municipalité.**

CONSIDÉRANT qu'un Comité de travail pour la révision des protocoles a été récemment mis en place par la Commission scolaire des Patriotes, afin d'actualiser les ententes relatives aux ressources matérielles offertes aux différents usagers;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Amable a été invitée à se joindre audit Comité et qu'une personne doit conséquemment être nommée et mandatée par le conseil afin de représenter la Municipalité;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice du Service des loisirs sportifs de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff, appuyé par monsieur le conseiller Dominic Gemme  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE NOMMER ET MANDATER la directrice du Service des loisirs sportifs, Mme Stéphanie Lacoste, comme représentante de la Municipalité de Saint-Amable au sein du Comité de travail pour la révision des protocoles, mis en place par la Commission scolaire des Patriotes.

Adoptée.

#### SERVICES TECHNIQUES

16-01-15

**Réparation du tracteur Massey Ferguson appartenant à la Municipalité – Autorisation de paiement.**

CONSIDÉRANT le bris du tracteur Massey Ferguson appartenant à la Municipalité, survenu le ou vers le 12 décembre 2014;

CONSIDÉRANT que celui-ci a été remis à l'entreprise Garage Guy Gemme Enr., afin qu'un diagnostic soit posé quant à l'état de l'équipement et de

permettre sa remise en service diligente;

CONSIDÉRANT le diagnostic alors posé par les préposés de l'entreprise, à l'effet que la réparation allait nécessiter le démontage du moteur et que ce démontage pourrait avoir à être partiel ou même total, dépendant des constatations à être faites en cours de travail quant à l'ampleur de l'avarie;

CONSIDÉRANT que les services municipaux concernés ont autorisé les travaux proposés et que les avaries découvertes ont effectivement nécessité la reconstruction complète du moteur;

CONSIDÉRANT que depuis, l'équipement a été réparé et remis en service, le tout à la satisfaction des services municipaux concernés;

CONSIDÉRANT la facture de réparation reçue de l'entreprise Guy Gemme (Garage Guy Gemme Enr.), au montant total de 24 719,63\$, pièces, main-d'œuvre et taxes incluses;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la Politique d'achats et du Règlement numéro 701-00-2012 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur des Services techniques de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff, appuyé par madame la conseillère Nathalie Poitras  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le versement d'un montant total de 24 719,63\$ taxes incluses à l'entreprise Guy Gemme (Garage Guy Gemme Enr.), en paiement pour la réparation, pièces et main d'œuvre, du tracteur Massey Ferguson appartenant à la Municipalité, suite au bris survenu le ou vers le 12 décembre 2014;

Cette dépense sera imputable au poste budgétaire 02-320-00-526 de l'année 2014.

Adoptée.

### TRÉSORERIE

#### 17-01-15 **Dépôt – Comptes à recevoir 2014.**

CONSIDÉRANT la liste des comptes à recevoir 2014 soumise au conseil par la directrice du Service de la trésorerie de la Municipalité et annexée à son rapport de recommandation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, appuyé par monsieur le conseiller Mario McDuff  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt des comptes à recevoir 2014, le tout tel qu'annexé au rapport de recommandation de la directrice du Service de la trésorerie de la Municipalité.

Adoptée.

#### 18-01-15 **Suite informatique de PG Solutions – Contrat relatif à l'entretien et au soutien des applications (CESA) pour l'année 2015 – Renouvellement – Autorisation de dépense.**

CONSIDÉRANT le choix effectué par la Municipalité en 2008 d'implanter la suite PG Solutions afin de pourvoir aux besoins informatiques de ses différents services;

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité en termes d'entretien et de soutien des applications;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice du Service de la trésorerie et sa recommandation à l'effet de renouveler, pour 2015, le contrat relatif à l'entretien et au soutien des applications (CESA) de la suite PG Solutions, le tout avec l'entreprise PG Solutions Inc. et pour un montant total de 57 907,17\$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT les exceptions légales aux règles générales d'octroi de contrats, notamment celles prévues à l'article 938 (6<sup>o</sup>) du *Code municipal du Québec* pour ce type de contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Monique Savard, appuyé par monsieur le conseiller Mario McDuff  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le renouvellement, pour l'année 2015, du contrat relatif à l'entretien et au soutien des applications (CESA) de la suite PG Solutions implantée dans les différents services de la Municipalité, le tout avec l'entreprise PG Solutions Inc. et pour un montant total de 57 907,17\$, taxes incluses;

D'AUTORISER la directrice du Service de la trésorerie à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document pertinent pour donner effet aux présentes;

D'AUTORISER la directrice du Service de la trésorerie à effectuer, pour et au nom de la Municipalité, tout paiement donnant effet aux présentes.

Adoptée.

## URBANISME

S/O.

### Courrier reçu:

- a) Municipalité régionale de comté (MRC) de Marguerite-D'Youville :
- Procès-verbal – Séance ordinaire du conseil tenue le 13 novembre 2014.
  - Procès-verbal – Séance du budget tenue le 26 novembre 2014.
  - Lettre et résolution numéro 2014-11-278 du 26 novembre 2014 relative au calendrier des séances du conseil de la MRC pour l'année 2015.
- b) Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) :
- Lettre et transmission du Perspective Grand Montréal de novembre 2014.
  - Lettre et transmission de Prévisions budgétaires 2015.

c) Municipalité régionale de comté (MRC) de Mirabel :

- Courriel et résolution numéro MRC-89-2014 relative au mode de nomination des représentants de la couronne nord aux différentes instances de la CMM.

d) Ville de Chambly :

- Lettre et résolution relative à l'adoption du règlement 2014-1307 relatif à l'organisation du Corps de police de la Ville de Chambly.

VARIA

S/O.

Période de question des citoyens

Aucune question n'est posée par les citoyens présents à l'occasion de la période de questions.

19-01-15

Levée de la séance

L'ordre du jour ayant été épuisé,

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Poitras,  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Dominic Gemme  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER et mettre fin à la présente séance du conseil.

La séance du conseil est levée à 20 h 16.

*Je, François Gamache, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal*